

Service émetteur : Délégation départementale de la Haute-Garonne
Unité santé-environnement
Affaire suivie par : Jean-Sébastien Dehecq
Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr
Téléphone : 07 60 82 34 50
Réf. : ARS/DD31/USE/25-003
Date : lundi 27 janvier 2025

M. le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie
UID 31-09 - ENV2
8 Bd Armand Duportal
31074 Toulouse cedex 9

A l'attention de Djamila TELLIA

V/Réf : numéro AIOT 0100282527

Objet : Avis de l'ARS sur le projet de création de l'usine IPSOPHENE sur la commune de Toulouse

Vous avez transmis à mes services le dossier cité en objet, décrivant l'installation de l'usine IPSOPHENE sur le site de ArianeGroup, site classé SEVESO seuil haut sur l'île d'Empalot. Ce site, dans le centre-ville toulousain, se situe face au captage d'eau potable de Pech-David, sur les berges de la Garonne. L'intégrité de cette ICPE est soumise au risque inondation clairement caractérisé et pris en compte dans les choix techniques d'aménagement.

L'usine a vocation pharmaceutique va permettre de répondre aux besoins français en paracétamol à hauteur de 50 % (4 000 t/an en poudre). Cette installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sera classée en SEVESO seuil bas, au regard de la nature et de la quantité des intrants nécessaires à la fabrication du paracétamol.

Aucune construction n'est prévue dans le cadre de ce projet. La phase d'aménagement repose sur la réhabilitation d'un bâtiment existant, avec le démantèlement d'anciens équipements. La phase d'exploitation mobilisera 11 200 m³ par an d'eau potable, avec le développement de technologies permettant la réutilisation de 70 à 90 % de l'eau dans ses procédés chimiques.

Tous les effluents industriels sont liquides et intégralement éliminés, après stockage dans des cuves, sans aucun rejet liquide dans la Garonne. En phase d'exploitation, les rejets atmosphériques engendrés par les activités du projet sont composés de dioxyde de carbone, d'eau, de composés organiques volatils (COV) résiduels, d'oxydes d'azotes (Nox) et d'oxydes de soufre (SOx).

En conclusion, aucun rejet dans les sols, sous-sols et eaux souterraines n'étant identifié, j'émetts un avis favorable sur ce projet.

Pour le directeur général de l'ARS Occitanie,
La directrice de la Délégation départementale
de la Haute-Garonne,



Isabelle REDINI